



## Service Logement Préfecture

-----  
Par Mattheyeux

Bonjour,

Je voudrais savoir , comment je peux porter plainte contre le service du logement social , de la préfecture de mon lieu de domicile.

En effet , après huit ans de renouvellements d'une demande de logement social et une seule offre au début (refusée car j'étais gravement malade pour pouvoir l'accepter) , depuis aucune offre , malgré deux recours sans succès au DALO , je voudrais savoir comment je peux donc porter plainte , pour faire valoir mes droits .La réponse à chaque interrogation sur le devenir de ma demande est que je ne suis pas prioritaire, car tout simplement je suis célibataire .Mais j'ai actuellement 60 ans et j'ai un statut d'handicapé indemnisé par la CAF (AAH).

Je vous remercie.

Cordialement.